

L'Insee dans la campagne

Michel HUSSON*

Libération, 19 mars 2002

La revue de l'Insee vient de publier un article¹ qui évalue à 460 000 le nombre d'emplois créés ou sauvegardés entre 1994 et 1997 grâce aux mesures d'allégement de charges. Cette étude sert de référence, aussi bien à Jacques Chirac, dans son discours de Saint-Cyr-sur-Loire, qu'à Jean Pisani-Ferry². On peut s'interroger sur la publication de cet article en pleine campagne. On peut en tout cas émettre de très sérieuses réserves quant à la validité scientifique d'une telle évaluation.

1. L'article commet une erreur fondamentale de méthode qui consiste à penser qu'on peut extrapoler les comportements interentreprises à l'ensemble de l'économie. Personne ne conteste qu'une entreprise va perdre ou gagner des parts de marché selon que son prix augmente ou baisse par rapport à celui de ses concurrents. On peut mesurer cet impact et trouver par exemple qu'une baisse de 10 % du prix permet de gagner 5 % de part de marché. Cette évaluation est plus ou moins facile à réaliser mais ne pose pas de problèmes de méthode. Il en va tout autrement si on cherche à en inférer qu'une baisse de 10 % du prix de toutes les entreprises va conduire à une augmentation du PIB de 5 %. La croissance du PIB est en effet commandée par d'autres variables que les prix relatifs, et une telle déflation aurait bien des chances de provoquer une récession. C'est pourtant ce coup de force épistémologique que réalise l'article de l'Insee.

2. Si l'on parle ici de croissance plutôt que d'emploi, c'est que cette étude ne confirme pas le discours habituel sur les baisses de charges. Le mécanisme généralement invoqué est en effet le suivant : la baisse du coût du travail va favoriser l'embauche par rapport à l'intensification en capital. Elle va donc permettre de créer plus d'emplois pour une croissance donnée, et on parle alors d'enrichissement de la croissance en emplois. Or, ce n'est pas ce que trouvent les auteurs de l'étude : la baisse du coût salarial exerce un effet similaire sur le volume de valeur ajoutée et sur l'emploi, de telle sorte que la productivité du travail reste à peu près inchangée. Les créations d'emplois identifiées ne passent donc pas principalement par un enrichissement de la croissance en emplois, mais par le développement des débouchés liés aux baisses de prix, elles-mêmes permises par la réduction des coûts de production.

3. La taille démesurée des effets rend peu plausible l'évaluation proposée : entre 1994 et 1997, les effectifs salariés ont augmenté de 360 000, alors que l'étude évalue à 460 000 les créations d'emplois découlant des baisses de charges. En l'absence de baisse de charges, l'emploi aurait donc reculé de 100 000, en raison d'une moindre progression du PIB. Tout se passe donc comme si les baisses de salaires étaient le moteur unique de la croissance. Heureusement, l'économie française a connu des périodes de croissance économique assorties de progression des salaires, et elle en connaîtra d'autres, si toutefois on ne casse pas la demande sous prétexte de la doper.

4. La période étudiée est marquée par une forte croissance du temps partiel, qui passe de 14,8 à 16,8 % de l'emploi total entre 1994 et 1997. Si on raisonne en équivalent-temps plein, l'augmentation du nombre d'emplois n'est plus de 360 000, mais de 174 000. Ainsi, plus de la moitié de la progression de l'emploi correspond à la montée du temps partiel, ce qui est considérable. Or, l'étude n'en dit pas un mot.

* Michel Husson est économiste, administrateur de l'Insee.

¹ Bruno Crépon et Rozenn Desplatz, « Une nouvelle évaluation des effets des allégements de charges sociales sur les bas salaires », *Economie et statistique* n°348, 2001-8.

² Jean Pisani-Ferry, *La Bonne Aventure*, Editions La Découverte, prix du livre d'économie 2001.

5. L'une des prouesses statistiques de l'étude consiste à annoncer des créations d'emplois mirobolantes, à partir d'un échantillon d'entreprises qui n'en crée pratiquement aucun. Les auteurs se satisfont de retrouver la baisse des effectifs dans l'industrie et leur hausse dans le tertiaire et se rassurent en déclarant que de telles différences sont usuelles. Il n'empêche : en 1994, les entreprises de l'échantillon emploient au total 3 772 941 personnes ; trois ans plus tard, elles n'en emploient guère plus : 3 776 286, soit une progression de 0,1 %, alors que l'emploi salarié total a augmenté quant à lui d'environ 2 %. On se trouve donc devant une situation particulièrement extravagante : les emplois effectivement créés sur la période l'ont été à peu près entièrement en dehors de l'échantillon utilisé pour établir qu'ils résultent exclusivement des baisses de charges.

6. L'effet initial des baisses de charges est assez faible : calculé sur l'ensemble de l'échantillon, il conduit *ex ante* à une réduction du coût moyen du travail de 1,68 %. Mais les estimations conduisent à une amplification considérable de cette baisse initiale, qui est multipliée au moins par trois. Ce phénomène n'est pas expliqué sinon par des effets de substitution entre travail qualifié et travail non qualifié. Certes, la part des non-qualifiés, qui est d'environ 25 % dans l'emploi total passe à près de 50 % dans les emplois créés, mais ce déplacement ne permet absolument pas de comprendre une baisse aussi considérable du coût moyen du travail.

7. L'étude ne permet pas de comprendre pourquoi un effet tellement massif sur données individuelles d'entreprises (1 % de baisse du coût salarial créerait 1,85 % d'emplois supplémentaires) s'évapore littéralement quand on cherche à le repérer économétriquement sur des séries temporelles agrégées. Faute d'estimations directes, un consensus (déjà contestable) s'était établi chez la majorité des économistes autour d'une élasticité de 0,6 ; autrement dit, une baisse du coût salarial de 1 % devait entraîner une augmentation de 0,6 % des effectifs employés. Avec l'étude de l'Insee, c'est exactement trois fois plus ! Il paraît difficile de fonder un débat sérieux de politique économique sur de telles exagérations sans se poser, au moins, la question du bouclage macroéconomique.